



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 032 - 04 - 2022 - Direction Générale des Services - Direction des Finances
COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE
(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le **28 AVR. 2022**

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de **39**,

Présents 29
Représentés 08
Excusés 0
Absents 2
Total des votes 37

Le Maire,



L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Patrice BOULEVART

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes de gestion remis par Monsieur le Receveur Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu la délibération n° 032-04-2021 du Conseil Municipal du 8 avril 2021 portant adoption du budget primitif 2021 pour le budget principal et le budget annexe du fossoyage;

Vu la délibération n° 070-09-2021 du Conseil Municipal du 18 septembre 2021 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2021 pour le budget principal;

Vu les extraits annexés des comptes de gestion 2021 du budget principal et du budget annexe du fossoyage de la Ville;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur Municipal pour l'année 2021;

Considérant la concordance des comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du fossoyage retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire;

Le Président propose à l'Assemblée :

1. D'adopter les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021 du budget principal et du budget annexe fossoyage de la Ville dont les résultats s'établissent comme suit :

Budget Principal :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'Investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-2 074 243,19 €	- €	-2 102 949,95 €	-4 177 193,14 €
Fonctionnement	-10 885 392,74 €	- €	6 439 835,87 €	-4 445 556,87 €
TOTAL	-12 959 635,93 €	- €	4 336 885,92 €	-8 622 750,01 €

Budget Fossoyage :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'Investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	-1 953,09 €	- €	8 822,03 €	6 868,94 €
TOTAL	-1 953,09 €	- €	8 822,03 €	-1 953,09 €

2. De dire que les comptes de gestion pour l'année 2021 du budget principal et du budget annexe de la Ville visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2021, n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,



Patrice SELLY